

DEPARTEMENT
du
TARN

ARRONDISSEMENT
de
CASTRES

CANTON
de
MAZAMET

Mairie d' AUSSILLON

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 28 juillet 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le **vingt-huit** du mois de **juillet** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 22 juillet 2022 au nombre prescrit par la loi.

Présents : MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Leila ROUDEZ, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Mahmoud NOUI.

Procurations :

Philippe COLOMBANI	à	Fabrice CABRAL
Céline CABANIS	à	Françoise MIALHE
Frédéric TAYAC	à	Manon KLOUCHI
Josiane CASTRO	à	Isabelle MONTOLIO
Gérald MANSUY	à	José GALLIZO
Françoise ROQUES	à	Chantal GLORIES

Absents excusés : Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Béranger GUIRAO, Michel LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.


Nombre de membres en exercice : 29	Lors de la séance :		
	Présents : 19	Procurations : 6	Absents : 4
OBJET : Cession de l'ancienne piscine municipale d'Aussillon - Retrait et annulation de la délibération n°2022/044 du 1er juin 2022		Date de mise en ligne : 01.08.2022	

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2022/044 du 1er juin 2022 autorisant la cession de l'ancienne piscine d'Aussillon représentant une partie de la parcelle AR n°102 d'une superficie de 1.817 m² ;

Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 17 juin 2022 qui exposent l'absence de tout document attestant de la désaffectation et du déclassement de l'ancienne piscine municipale d'Aussillon afin qu'elle soit incorporée dans le domaine privé communal ;

N° 2022/074

Envoyé en préfecture le 01/08/2022
Reçu en préfecture le 01/08/2022
Affiché le 
ID : 081-218100212-20220728-CM2022_074-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retirer la délibération n°2022/044 et précise que les dispositions initialement prévues dans cette délibération faisant l'objet du retrait (conditions de vente et engagements des parties) seront intégralement reprises dans la nouvelle délibération qui autorisera la cession de l'ancienne piscine municipale d'Aussillon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retirer et d'annuler la délibération n° n°2022/044 du 1er juin 2022 autorisant la cession de l'ancienne piscine d'Aussillon représentant une partie de la parcelle AR n°102 d'une superficie de 1.817 m²

Pour Extrait conforme,
Le Maire,
Fabrice CABRAL.

Acte ayant acquis caractère
exécutoire à la date du - 1 AOUT 2022
AUSSILLON, le
Le Maire, le 1 AOUT 2022
Fabrice CABRAL

